

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE ROUSSET
EN DATE DU 14/05/2025
ARRETE N° 43/2025 PM

Objet : Réglementation des horaires de fermeture des débits de boissons le samedi 21 juin 2025 - Fête de la musique.

Monsieur le Maire de la commune de Rousset,

- Vu le code général des Collectivités Territoriales, articles L.2122.21,
- Vu la loi du 05 avril 1884,
- Vu l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2004, relatif à la réglementation de la police des débits de boissons,
- Considérant la nécessité de prolonger les horaires de fermeture des débits de boissons, lors de la Fête de la musique qui aura lieu le samedi 21 juin 2025 sur la commune de Rousset.

ARRETONS

Article 1^{er} : Lors de la Fête de la musique prévue le samedi 21 juin 2025 sur la commune de Rousset, l'horaire de fermeture des débits de boissons sera fixé exceptionnellement à 01h00 du matin.

Original du présent arrêté transmis à :

- Direction Générale des Services de la Commune de Rousset (2)
- Monsieur le Chef de la Police Municipale de la Ville de Rousset (1)
- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de la Ville de Rousset (1)
- Rousset en fête (1)

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe PIGNON